

**Arrêté-cadre inter-départemental délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau
dans le bassin versant du Marais Poitevin
situé en régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie pour l'année 2018**

=====

Le projet d'arrêté-cadre interdépartemental définissant le cadre des mesures de limitation des usages de l'eau pour l'année 2018 est ouvert à la participation du public du samedi 17 février au vendredi 09 mars 2018 inclus.

Dans le cadre des articles L. 120-1 et L. 123-19-1 du code de l'environnement, sont mis à la disposition du public les documents suivants, téléchargeables ci-dessous :

Note de présentation
Projet d'arrêté, Annexes, Abaques

Le public peut faire part de ses observations, au plus tard jusqu'au 09 mars 2018 inclus :

- soit par courrier adressé à la DDTM de la Vendée
Service Eau Risques et Nature
BP 60827
85021 LA ROCHE SUR YON Cedex
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-participationdupublic@vendee.gouv.fr

A l'issue de la concertation, et lors de la publication de la décision, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision seront rendus publics sur ce même site pendant une durée de trois mois.